



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orientation scolaire et professionnelle

Question écrite n° 39228

Texte de la question

M. Michel Raison appelle l'attention de M. le ministre délégué à la recherche sur l'évolution inquiétante des effectifs de la recherche publique française qui a recruté massivement dans les années 1960 et 1970. Dans son rapport annuel publié au début du mois de février dernier, la Cour des comptes soulève la problématique du renouvellement du potentiel scientifique français dont l'âge moyen est le plus élevé de l'Union européenne. Elle relève ainsi que la moitié des chercheurs actuellement en activité quitteront leurs fonctions entre 2005 et 2012. Or ce mouvement prévisible s'accompagne d'une désaffection des étudiants pour les études scientifiques. Plus précisément, La Cour des comptes critique la politique de l'emploi du ministère de la recherche qui, au cours des dernières décennies, a tardé à se saisir de cette question pourtant cruciale. C'est pourquoi, il souhaite connaître les actions que le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour anticiper et amortir le choc démographique que subiront les laboratoires de recherche, notamment en revalorisant auprès des étudiants la profession de chercheur et en facilitant le recrutement des jeunes thésards.

Texte de la réponse

Le Gouvernement attache une grande importance à l'évolution de la démographie des chercheurs et des enseignants chercheurs. Celle-ci fait l'objet d'une attention particulièrement soutenue de la part du ministère chargé de la recherche. Dans un premier temps, le Gouvernement a récemment décidé un effort exceptionnel et immédiat en faveur de l'emploi scientifique au bénéfice de la recherche publique. En effet, le Gouvernement a décidé de rétablir les 550 postes statutaires qui avaient été transformés en postes contractuels par la loi de finances initiale (LFI) 2004. Ces 550 postes statutaires (200 emplois de chercheurs et 350 emplois d'ingénieurs et de techniciens) seront recréés en loi de finances rectificative pour 2004. Les conséquences de ces créations seront prises en compte dans les délais les plus courts par les établissements publics de recherche. Il sera fait appel à ce titre aux listes complémentaires afférentes aux concours déjà lancés. Parallèlement, 1 000 emplois supplémentaires seront créés dans les universités. En 2004, dès la rentrée prochaine, le Gouvernement a décidé la création de 150 postes d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) et 150 postes d'ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de santé et de service social (IATOS). Une procédure de recrutement sera lancée dès l'automne 2004 pour 700 professeurs et maîtres de conférences additionnels qui prendront leurs fonctions en janvier 2005. Ces recrutements s'inscriront à partir de 2005 dans le cadre d'un plan pluriannuel de l'emploi scientifique dont la future loi d'orientation et de programmation devrait définir les principaux éléments.

Données clés

Auteur : [M. Michel Raison](#)

Circonscription : Haute-Saône (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39228

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : recherche
Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 mai 2004, page 3431
Réponse publiée le : 20 juillet 2004, page 5582